

## COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 21 novembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Duquette, Ward, David, Laviolette, Labrecque et Mercier.

1.—Soumise et lue une demande de M. W.-P. Kearney, à l'effet d'ériger un garage pour la vente des automobiles, pour l'emmagasinage de la gazoline, pour y établir des ateliers, etc., sur le lot No 1592 du cadastre, côté Ouest de la rue Guy au Sud de la rue Sainte-Catherine. Est aussi soumise et lue une requête contre la construction du garage en question.

M. Barnard, avocat, se présente devant la Commission au nom de propriétaires et de résidents de la rue Guy qui s'opposent énergiquement à l'érection d'un garage sur la rue Guy.

M. Kearney, le requérant, se présente également et déclare que ledit garage doit être érigé conformément aux règlements de la Ville, que la gazoline sera emmagasinée à six pieds sous terre, de façon à ne constituer aucun danger d'explosion.

Vu la forte opposition des propriétaires et des résidents de ce district, et aussi la menace que l'établissement de ce garage constitue pour la sécurité et pour la santé publiques,

M. l'échevin Ward

*Propose:* Que ne soit pas prise en considération cette demande de permission, et qu'un rapport en conséquence soit présenté au Conseil.

M. l'échevin Mercier propose en

*Amendement:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite demande de permission soit renvoyée à la Commission d'Hygiène et de Statistiques avec prière de préparer un rapport sur l'inconvénient de l'établissement dudit garage ainsi que sur la menace que cet établissement peut constituer pour la santé et pour la sécurité publiques.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Mercier, Duquette et Ward—3.

*Contre:* Labrecque, Laviolette et David—3.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La proposition principale étant mise aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Labrecque, Laviolette, Duquette, David et Ward—5.

*Contre:* Mercier—1.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

*Résolu:* En conséquence.

2.—Soumise et lues les requêtes suivantes:

(a) De M. G.-E. Forbes, à l'effet d'ériger un édifice ("Mill Construction") de plus de 60 pieds de hauteur au No 11 de la rue Sainte-Hélène, quartier Ouest.

(b) De M. Charles Desjardins, à l'effet d'ouvrir une cour à bois et une dépôt de fourrage au Nos 277 et 278 de la rue Marie-Anne, quartier Duvernay.

(c) De M. J.-J. Petitclair, à l'effet d'ériger une machine à gaz de 10 chevaux-vapeur au No 188 de la rue Amherst, quartier Saint-Jacques.

Aucune objection n'était présentée et l'inspecteur des Edifices ayant fait des rapports favorables, il est

*Résolu:* Que soient accordées les permissions demandées et que des rapports en conséquence soient présentés au Conseil.

(d) De la "Shearer Brown & Mills Co.", à l'effet d'ériger une scierie aux Nos 4, 5 et 6 du bassin Wellington, quartier Saint-Anne.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

3.—Soumises et lues les communications suivantes:

(a) De M. W.-B. Rivet demandant à acheter quinze avertisseurs du département des Alarmes. Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu:* D'autoriser le surintendant des Alarmes d'incendie à vendre, à raison de \$20 l'un, les avertisseurs qui ont été mis de côté et qui ne sont plus en usage.

(b) De la "Saraguay Electric Light & Power Co." re fourniture de pouvoir et de lumière électriques dans les limites de la Ville de Montréal.

M. E. Champagne, directeur-gérant de ladite Compagnie, se présente devant la Commission et déclare que la "Sa-

## FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 21st of November.

Present: Ald. Yates, chairman, Duquette, Ward, David, Laviolette, Labrecque and Mercier.

1.—Submitted and read an application from Mr. W. P. Kearney for permission to erect an automobile garage, for the storage of gasoline, the sale of automobiles, workshop, etc., on lot cadastral No. 1592, west side of Guy street, south of Ste. Catherine street; also a petition against the said automobile garage.

Mr. Barnard, advocate, appeared before the Committee, on behalf of the land owners, proprietors and residents of Guy street, who are strongly opposed to the erection of an automobile garage on said street.

Mr. Kearney, petitioner, also appeared before the Committee, stating that the said automobile garage would be erected according to the City by-law, and that gasoline would be placed six (6) feet under ground, and that there would be no possible danger of explosion.

In view of the strong opposition from land owners, proprietors and residents of the district, and considering the danger from said garage to public health and safety,

Ald. Ward

*Moved:* That the permission sought for be not entertained, and that a report made to Council accordingly.

Ald. Mercier moved in

*Amendment:* That a report be made to Council recommending that the said application be referred to the Hygiene and Statistics Committee for a report, as to the nuisance of said garage; also as to health and safety of the public.

The amendment being put, the Committee divided:

*Yeas:* Mercier, Duquette and Ward—3.

*Nays:* Labrecque, Laviolette and David—3.

So it was lost.

The main motion being put, the Committee divided:

*Yeas:* Labrecque, Laviolette, Duquette, David and Ward—5.

*Nays:* Mercier—1.

The said motion being in the affirmative, it was

*Resolved:* Accordingly.

2.—Submitted and read the following applications:

(a) From Mr. G. E. Forbes, for permission to erect a building "Mill Construction" of more than 60 feet high, at No. 11 Ste. Helen street, west ward.

(b) From Mr. Chas. Dagenais for permission to open a wood yard and feed store, at No. 277 and 278 Marie-Anne street, Duvernay ward.

(c) From Mr. J. J. Petitclair for permission to instal a gas engine of 10 horse power, at No. 188 Amherst street, St. James ward.

The Building Inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

*Resolved:* That the permissions sought for be granted and reports made to Council accordingly.

(d) From Shearer, Brown & Mills Co. for permission to erect a building to be used as a saw mill on lot Nos. 4, 5 and 6 Wellington basin, St. Ann's ward.

Referred back to the Building Inspector.

3.—Submitted and read the following letters:

(a) From Mr. W. B. Rivet asking to purchase 15 alarm boxes from the Fire Alarm Department.

On motion of Ald. Duquette, it was

*Resolved:* That the superintendent of the Fire Alarm Department be authorized to sell the discarded fire alarm boxes not in use at \$20 each.

(b) From the Saraguay Electric Light & Power Co. re the supply of electric light and power in the City of Montreal.

Mr. E. Champagne, manager of said Company, appeared before the Committee, stating that the company's in-